



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

STRATEGIE PARTENARIALE

/ 2023-2027 /





LE SOMMAIRE

REPÉRAGE DES VULNÉRABILITÉS DES ASSURÉS - Page 4

BILAN SYNTHÉTIQUE QUALITATIF - Page 6
2019-2022

REPÈRES - QUELQUES CHIFFRES CLÉS - Page 9
Cartographies 2021 de l'accès aux droits et aux soins des assurés du régime général

OBJECTIFS COMMUNS FIXÉS AUX PARTENAIRES - Page 16

ENJEUX DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CHARENTE-MARITIME - Page 17

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES - Page 18

EXEMPLES D' ACTIONS ASSOCIÉES AUX ORIENTATIONS - Page 19

LEXIQUE - Page 20



INTRODUCTION

MARIE-ANNE ZANOR, CHEFFE DE PROJET.

« La stratégie partenaires de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime pour cette nouvelle période 2023-2027 reste en lien avec la Convention d'objectifs et de gestion (COG) cosignée nationalement, et déclinée localement en Contrat pluriannuel de gestion (CPG).

Les orientations nationales expriment le fort engagement des partenaires pour permettre le contact des assurés qui ne viennent pas en accueil ou qui n'ont pas de compte ameli. Le maillage territorial est essentiel pour assurer cette continuité de services auprès des assurés les plus vulnérables.

Deux axes de développement sont mis en avant :

- le **déploiement de « l'Aller vers »** par les équipes terrain de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime auprès des partenaires qui rencontrent les assurés au quotidien.
- le **développement du numérique** auprès des partenaires pour apporter toujours plus de services si possible en temps réel, là et quand le partenaire rencontre les assurés ;

Ces dimensions doivent être envisagées à l'aune des ressources des parties, afin de ne pas enrayer les dynamiques propres des organismes et structures concernées en la matière. »



REPÉRAGE DES VULNÉRABILITÉS DES ASSURÉS

Le déploiement de cette démarche au sein du réseau des caisses d'assurance maladie vise notamment à contribuer aux enjeux de la Convention d'objectifs et de gestion en cours, et plus précisément « **Simplifier les démarches des assurés** » à travers la proposition d'une offre de services attentionnée, prenant en compte les situations de vie et les besoins des assurés.

Suite aux travaux du réseau national, l'élaboration locale des actions à mener au regard des besoins issus de l'étude de la vulnérabilité des assurés s'est appuyée sur les leviers d'actions et les objectifs décrits ci-dessous :

Publics associés	Salariés fragilisés	Retraités en ALD	Familles connectées	Précaires	Futurs parents	Actifs solos	Seniors	Autres publics signalés par les partenaires
Leviers								
Adapter la communication	Proposer un accompagnement social, médical et administratif	Mieux accompagner les démarches et le suivi	Etre proactif dans les parcours et le traitement des dossiers	Atteindre les assurés hors circuit classique	Transmettre une vue globale du parcours « futurs parents » en coordonnant mieux les informations	Renforcer la proactivité de la communication sur certaines thématiques	Axer la communication sur la prévention via le médecin traitant et les actions collectives	Développer l'offre avec les partenaires
Repenser le format de l'accueil	Fluidifier leurs démarches récurrentes	Renforcer les contacts proactifs sur les thématiques de santé	Promouvoir les services à destination de la famille	Les intégrer dans une démarche globale (santé/prévention et droits) et dans la durée	Baisser les contacts entrants via des communications proactives et dématérialisées	Développer et promouvoir l'ensemble de l'offre de services en ligne	Renforcer la réassurance, la satisfaction et la qualité de service	Repenser l'accès aux soins et anticiper le changement d'affiliation
Adapter les offres de services								
Renforcer les partenariats	Assurer une démarche proactive pour transmettre les informations		Faciliter le renvoi vers les téléservices sur les canaux « Conseil » et assurer une cohérence dans les téléservices disponibles	Mieux communiquer et faciliter les démarches liées aux prestations	Simplifier et clarifier les démarches en ligne	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px;"> <p style="text-align: center;">Légende</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="background-color: #e0f2f1; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;">Renforcer les partenariats</div> <div>Leviers liés à la relation avec le public assurés</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 10px;"> <div style="background-color: #e8eaf6; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;">Permettre la diffusion d'une culture client</div> <div>Leviers propres à l'organisation de l'Assurance Maladie</div> </div> </div>		
Permettre la diffusion d'une culture								
Affiner le pilotage et suivi	Développer le parcours de prévention de la désinsertion professionnelle pour ce segment		Faciliter les démarches					

L'aboutissement local a pu être possible à partir des flux statistiques de la banque de données de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime, associés aux connaissances terrain de nos partenaires. Il s'agit en finalité, de pouvoir envisager les besoins d'assurés vulnérables disséminés, et de pouvoir apporter des réponses adaptées, par un accompagnement Cpam/partenaires locaux.

SYNTHÈSE DES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ LOCALES, VISÉES AU TRAVERS DES PARTENARIATS NATIONAUX

JEUNESSE



- Dispositif ASE
- Etudiants (locaux et internationaux)
- Jeunes vulnérables des missions locales et CFA
- Autonomisation des mineurs en contrat insertion pro

DÉPENDANCE



- Seniors
- Personnes handicapées
- Majeurs protégés
- Aidants (droit au répit)

PAUVRETÉ



- Précaires
- Bénéficiaires de minima sociaux
- Publics hébergés

EMPLOI



- Travailleurs indépendants
- Prévention de la désinsertion professionnelle
- Demandeurs d'emploi

FAMILLE



- Maternité, naissance, jeunes parents
- Séparation / monoparentalité
- Perte d'un proche

SANTÉ



- Accès à un médecin traitant
- Renoncement aux soins
- Invalidité
- Complémentaire santé solidaire / Planir
- Affection longue durée (ALD)
- Suivi des AFI détenus

DIGITALISATION



- Création / utilisation du compte ameli
- Illectronisme

AUTRES



- Réinsertion sociale
- Aide alimentaire
- Aide au logement
- Victimes attentats



Nos Conseillers technique action sociale lors d'interventions hors les murs (à L'Escalpe et au forum Aide sociale à l'enfance).



BILAN SYNTHÉTIQUE QUALITATIF

2019-2022

La déclinaison des partenariats en 2022 établie ci-dessous est réalisée en 5 étapes.

- 1 // Evolution des services offerts.
- 2 // Attendus des partenaires fédérés.
- 3 // Attendus des partenaires conventionnés.
- 4 // Partenaires internes et institutionnels.
- 5 // Partenaires externes conventionnés du département de la Charente-Maritime.

AXE 1 – EVOLUTION DES SERVICES OFFERTS	ACTIONS RÉALISÉES	FORCES / FAIBLESSES / VIGILANCES
<p>Offre de services en ligne (signalements, commande de dépliants, webinaires, etc.), associée aux circuits courts.</p> <p>Accès libre sans code spécifique.</p> <p>Mise à jour régulière et informations stabilisées.</p> <p>Relais de l'information par les newsletters mensuelles et hors-séries, webinaires thématiques et dans le cadre des déplacements des agents de la Mission accompagnement santé chez les partenaires, contexte « Aller vers ».</p> <p>Partenariat national cadre 100 % déployé.</p> <p>Participation de la Cpm de la Charente-Maritime à plusieurs groupes de travail nationaux.</p>	<p>Le partenariat continue de se développer pour la partie mise à disposition des outils et des informations afférentes à l'offre de services et aux droits/soins (en profondeur plutôt qu'en volume).</p> <p>Interventions terrain des Conseillers action sociale « Aller vers ».</p> <p>Interventions terrain cheffe de projets : rencontre des nouveaux partenaires, offre de services en ligne, etc.</p> <p>Déploiement local des actions nationales.</p>	<p>FORCES</p> <p>Partenariat très dense en volume : 900 partenaires fédérés.</p>
		<p>FAIBLESSE</p> <p>Difficulté de mobiliser les partenaires sur l'envoi de dossiers de Complémentaire santé solidaire (C2S), alors qu'ils sont dans une logique de rendre le plus possible les personnes autonomes.</p>
		<p>VIGILANCE</p> <p>Difficultés de rencontrer tous les partenaires conventionnés périodiquement (90).</p> <p>Certains partenaires sont davantage porteurs que d'autres dans une même catégorie.</p>

AXE 2 – ATTENDUS DES PARTENAIRES FÉDÉRÉS	ACTIONS RÉALISÉES	FORCES / FAIBLESSES / VIGILANCES
<p>Détecter les publics fragiles éloignés du système de santé et des soins.</p> <p>Diffuser les messages d'information auprès des publics fragiles, notamment sur l'importance de l'insertion dans un système de soins.</p> <p>Accompagner les assurés dans la réalisation de certaines démarches.</p> <p>Orienter les assurés accompagnés par l'Assurance Maladie vers des partenaires.</p>	<p>Repérage des nouveaux partenaires via les groupes partenaires terrain institutionnels et nouvelles listes associées.</p> <p>Transmission des informations mensuelles via la newsletter et les webinaires spécifiques, parfois par mail si urgence ou mobilisation à appuyer.</p> <p>Relation gagnant/gagnant.</p> <p>Démarche d'« Aller vers » certains partenaires non conventionnés.</p>	<p>FORCES</p> <p>Forte adaptabilité des pilotes des prestations associés.</p> <p>Intérêt des partenaires pour les services en ligne et les circuits courts.</p> <p>Proximité territoriale.</p> <p>Rencontre des assurés vulnérables qui ne viennent pas en accueil et qui n'ont pas de compte ameli.</p> <p>Disponibilité des services en ligne sur tout le territoire en temps réel.</p> <p>FAIBLESSES</p> <p>Faible réactivité sur offre de services générale de la Cpm.</p> <p>Possibilité de difficultés d'identification des personnes ressources.</p> <p>VIGILANCE</p> <p>Stabilité des interlocuteurs : en cas de turn over, risque de perte de connaissance des services offerts par l'Assurance Maladie, en ligne ou autres.</p>

AXE 3 – ATTENDUS DES PARTENAIRES CONVENTIONNÉS	ACTIONS RÉALISÉES	FORCES / FAIBLESSES / VIGILANCES
<p>Fourniture de listes d'assurés pour optimisation de l'accès aux droits et aux soins, en cohérence avec le RGPD.</p> <p>Intervention de la Cpm en structure pour mise à jour et rappels périodiques.</p> <p>Suivi attentionné de certains publics.</p> <p>Information des agents de la structure et des bénévoles le cas échéant.</p> <p>Etablissement des bilans et suivi conventionnés.</p>	<p>Nombre quasi stabilisé de partenaires conventionnés. Attendus conventionnés en cohérence avec les attendus Cnam + offre de services en ligne.</p> <p>Réalisation d'un bilan annuel pour les partenariats les plus stratégiques.</p> <p>Partenariats segmentés et adaptés : institutionnels (Assurance Maladie, Sécurité sociale, Protection sociale), acteurs du social, caritatifs, etc.</p>	<p>FORCES</p> <p>Interventions de la Cpm en structures pour transmission des informations, actualisation des connaissances, interventions périodiques, le cas échéant.</p> <p>Mobilisation des partenaires engagés.</p> <p>Dimension partenariale approfondie : les services sont davantage attentionnés et ciblés. Exemple : conventionnement SIAO dans le cadre de l'« Aller vers » les publics hébergés.</p> <p>FAIBLESSES</p> <p>Assurés vulnérables = problème de suivi de rendez-vous. Interlocuteurs non stables (turn over).</p> <p>Mobilisation des partenaires non engagés.</p> <p>VIGILANCE</p> <p>Stabilité des interlocuteurs : risque de méconnaissance des nouvelles personnes recrutées.</p>

AXE 4 – PARTENAIRES INTERNES ET INSTITUTIONNELS	ACTIONS RÉALISÉES	FORCES / FAIBLESSES / VIGILANCES
<p>1 – Tous les services de la Cpm (prestations, prévention, Prado, Relations avec les professionnels de santé, accueil physique, Centre de services, PAS, etc.).</p> <p>2 – Carsat service social et retraite.</p> <p>3 - Echelon local du service médical.</p> <p>4 – Caf et Urssaf.</p> <p>5 – ARS, PTA, délégations ministérielles, Préfecture.</p>	<p>Comité Accès aux droits et aux soins (ADS) Cpm de la Charente-Maritime semestriel pour institutionnels internes et Assurance Maladie.</p> <p>Partenariat Caf et Urssaf en cours de déploiement.</p> <p>Partenariats internes autres : suivant actions spécifiques (campagne Covid, « Aller vers » publics hébergés, etc.).</p>	<p>FORCES</p> <p>Bonne connaissance des missions et des attendus Assurance Maladie : signalement pour repérage du public en difficultés.</p> <p>Association possible d'interventions sur des territoires et/ou des publics communs : perspectives et orientations communes.</p> <p>Stratégie gagnant/gagnant. Mutualisation de ressources possible (requêtes, fichiers, etc.).</p>



REPÈRES – QUELQUES CHIFFRES CLÉS

CARTOGRAPHIES 2021 DE L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS DES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL

LES PARTENAIRES

Parmi les 900 partenaires fédérés, 90 sont conventionnés avec la Cpm. Ces partenaires sont listés par catégorie ci-dessous, ils contribuent de près au suivi du renoncement aux soins, à l'obtention du compte ameli, d'une mutuelle et de façon générale à l'accès aux soins des assurés qu'ils accompagnent. En retour, la Cpm participe aux missions des structures en lien avec la santé.



LISTE NON EXHAUSTIVE

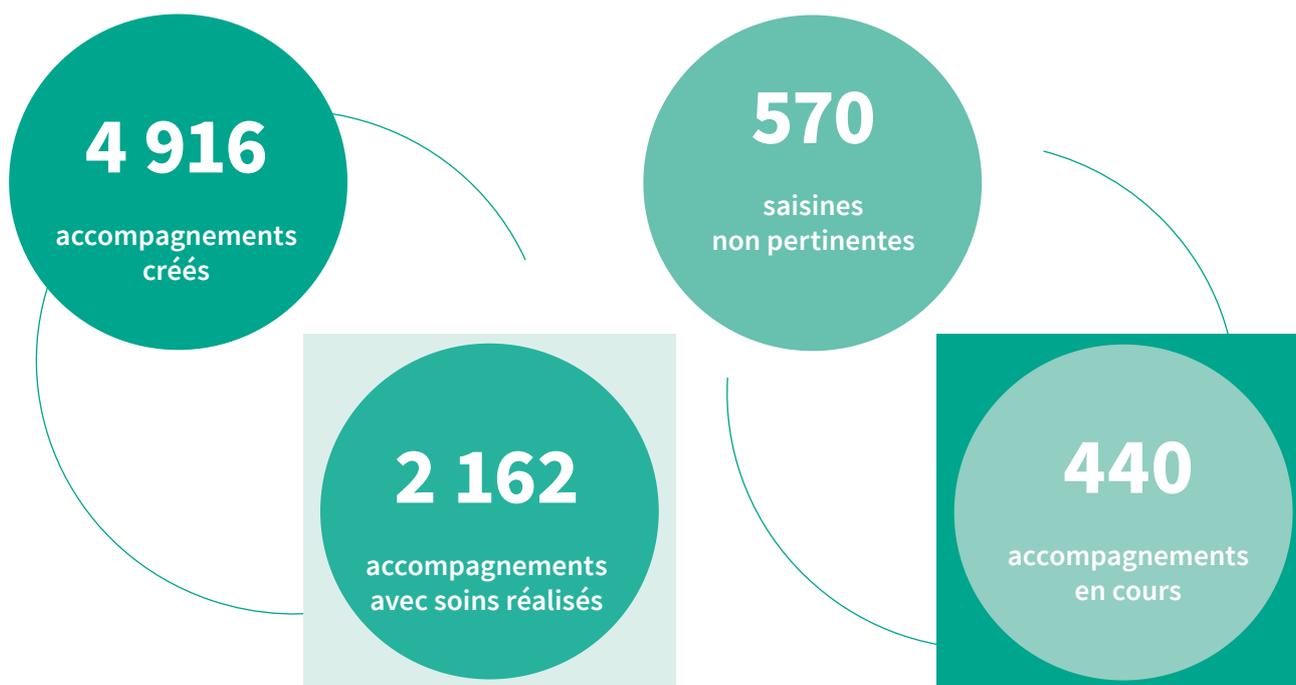
STRUCTURES (le conventionnement départemental compte pour la structure et ses entités locales)	NOMBRE DE PARTENAIRES CONVENTIONNÉS
Partenaires internes : Centres d'examen de santé de Niort et d'Angoulême, Service social de la Carsat, Echelon local du service médical, Caf et Urssaf.	6
Professionnels du social, Missions locales, Cfa, établissements enseignement supérieur, service de santé au travail, Crous, Service de santé universitaire, etc.	20
Centres sociaux, France services, agences Pôle emploi.	40
Structures caritatives : agences des Restos du Cœur, unités locales Croix-Rouge française, banque alimentaire de la Charente-Maritime, Secours Populaire.	4
Autres structures non caritatives (cabinet de psychologues Regain, APESA, associations mission soin, prévention, etc., associées ou pas aux structures du soin).	20

SUIVI DES SIGNALEMENTS DU RENONCEMENT AUX SOINS 2018 À 2022 TRANSMIS PAR LES PARTENAIRES.

Grâce à l'offre de services en ligne du site dédié aux partenaires, ces derniers peuvent à tout moment adresser un signalement pour informer la Mission accompagnement santé d'une demande de suivi ou d'intervention, à partir de leur smartphone ou d'un ordinateur.

Ces échanges avec l'assuré, après son acceptation et entrée dans le dispositif, peuvent perdurer jusqu'à 18 mois, soit jusqu'à l'aboutissement des soins. Ils s'apparentent souvent à du coaching tant que la relation de confiance instaurée le permet.

Données entre 2018 et 2022

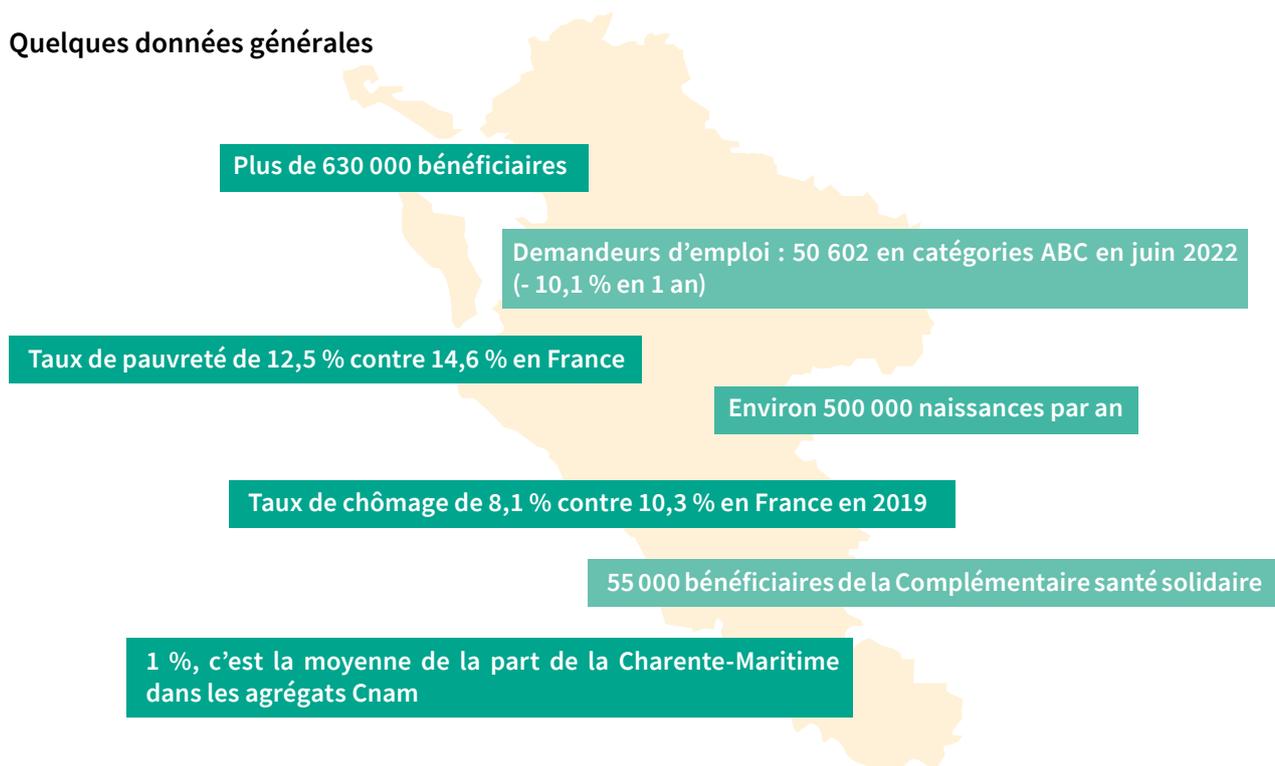


À noter que pendant la pandémie de Covid, le lien permettant de déclarer un signalement a été très utilisé par les partenaires, avec une augmentation sensible des situations repérées sur le terrain.

LE TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Le département de la Charente-Maritime s'étend en longueur. Les offres de services santé, tant professionnels que structures sont regroupées auprès des agglomérations. Cette dispersion est souvent propice à écart de l'offre de soins constatée sur les territoires. Les contrats locaux en santé de l'ARS, en association avec l'offre de services de la Cnam, ainsi que les conventions territoriales globales de la Caf contribuent à réduire ces difficultés.

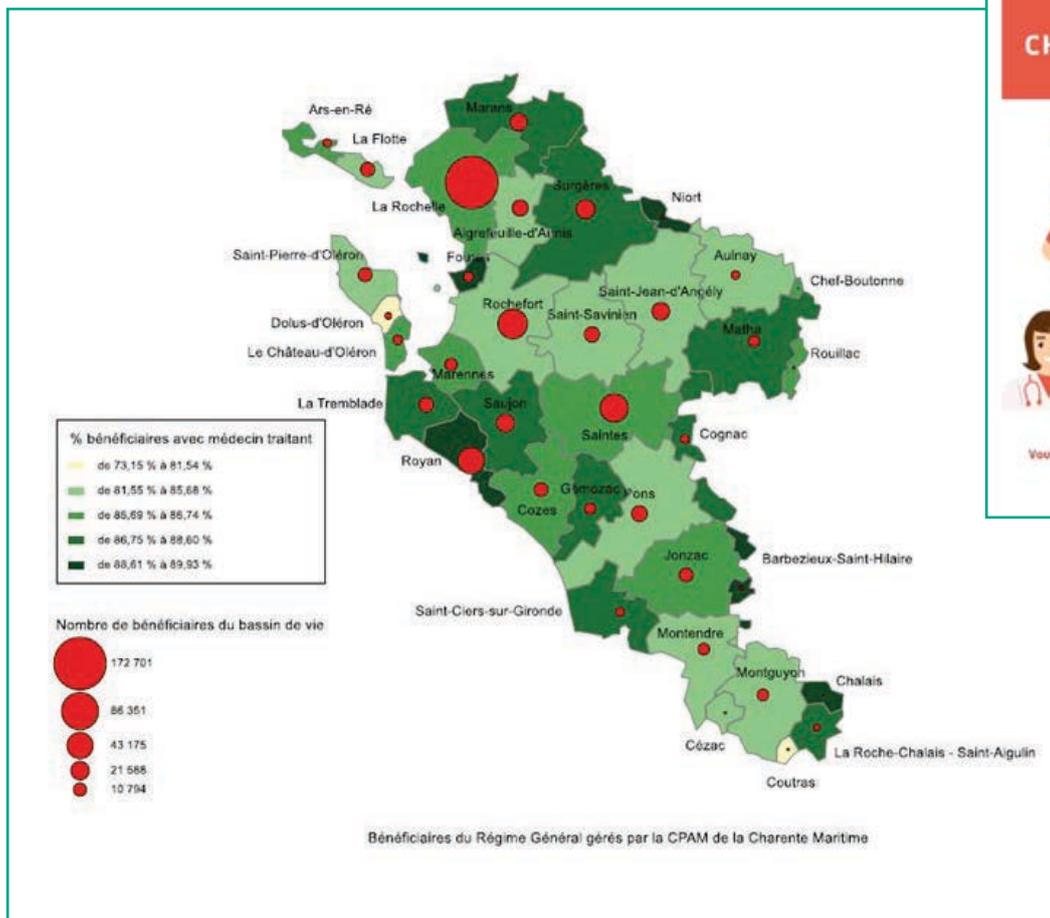
Quelques données générales



CARTOGRAPHIES 2021 DE L'ACCÈS AUX SOINS

Les cartographies sont issues des bases de 2021.

BÉNÉFICIAIRES AYANT DÉCLARÉ UN MÉDECIN TRAITANT

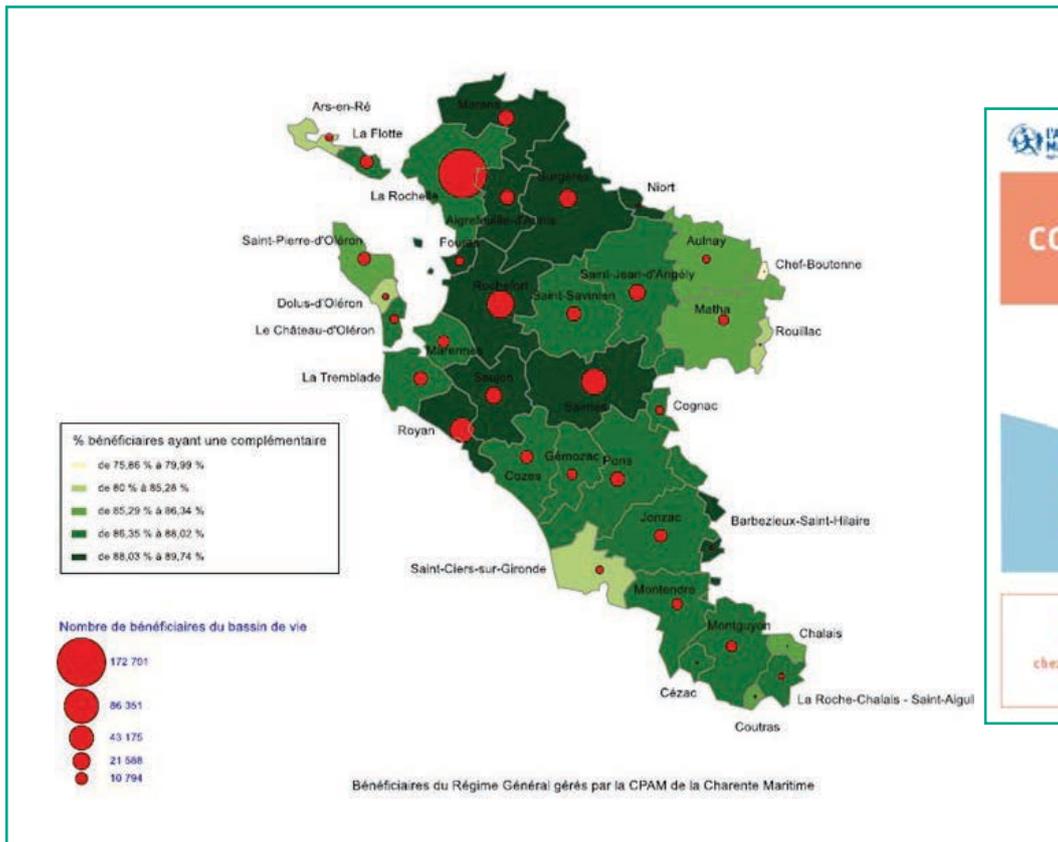


Support à télécharger ou à commander depuis « Votre espace partenaires CPAM 17 ».

Les bénéficiaires ayant déclaré un médecin traitant sont majoritairement situés en ville. Les territoires ruraux avec un faible pourcentage de médecins traitants sont la plupart du temps associés à un Contrat local de santé (CLS), voire un contrat local de santé mentale.

Des perspectives et actions de terrain sont associées mais ces dernières ne pallient pas complètement les difficultés rencontrées par les assurés.

BÉNÉFICIAIRES AYANT UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ



L'Assurance Maladie

L'ESSENTIEL

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Ne payez pas vos frais médicaux si vos ressources sont modestes.

Vous ne payez pas

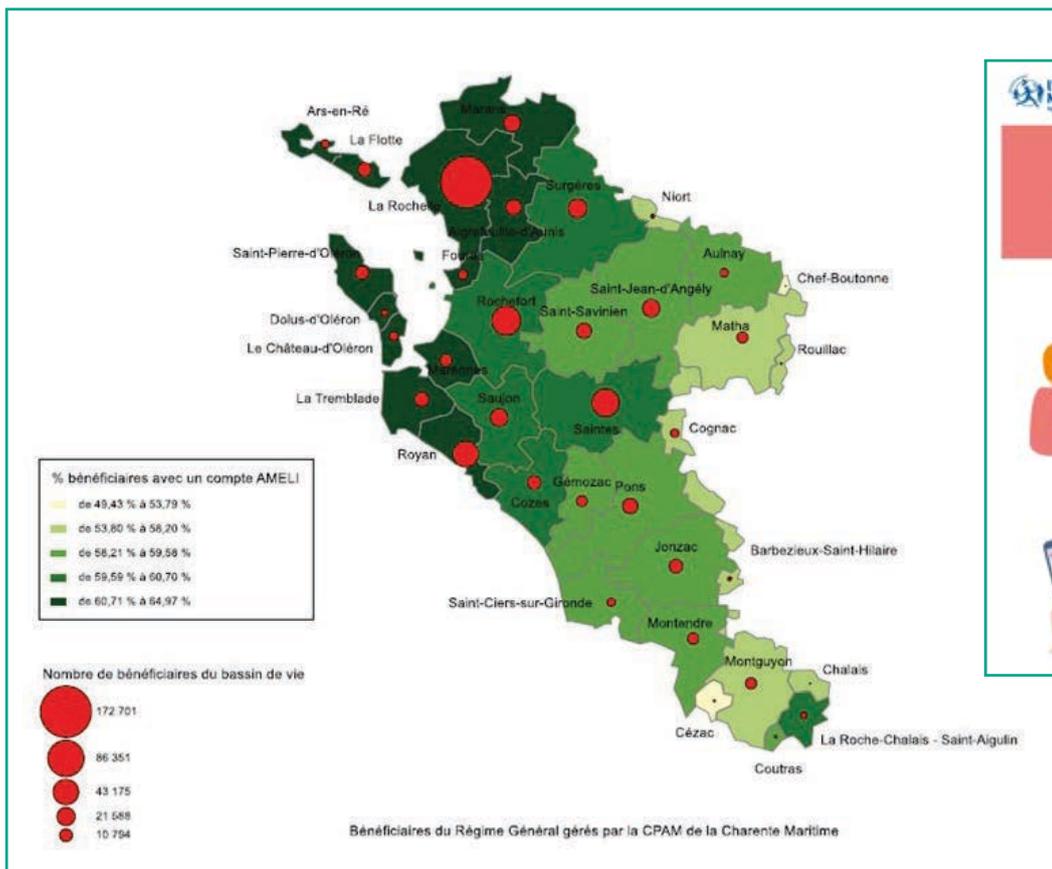
- chez le médecin
- à l'hôpital
- en pharmacie

Et vous ne payez pas la plupart des lunettes et des prothèses dentaires et auditives.

Support à télécharger ou à commander depuis « Votre espace partenaires CPAM 17 ».

Les bénéficiaires en nombre et en pourcentage sont présents massivement au nord-ouest et au centre du département. Certaines villes et/ou agglomérations proposent des mutuelles avec des tarifs négociés.

BÉNÉFICIAIRES AYANT UN COMPTE AMELI



L'Assurance Maladie

L'ESSENTIEL

LE COMPTE AMELI

Simplifiez vos démarches de santé sur ameli.fr ou avec l'appli ameli

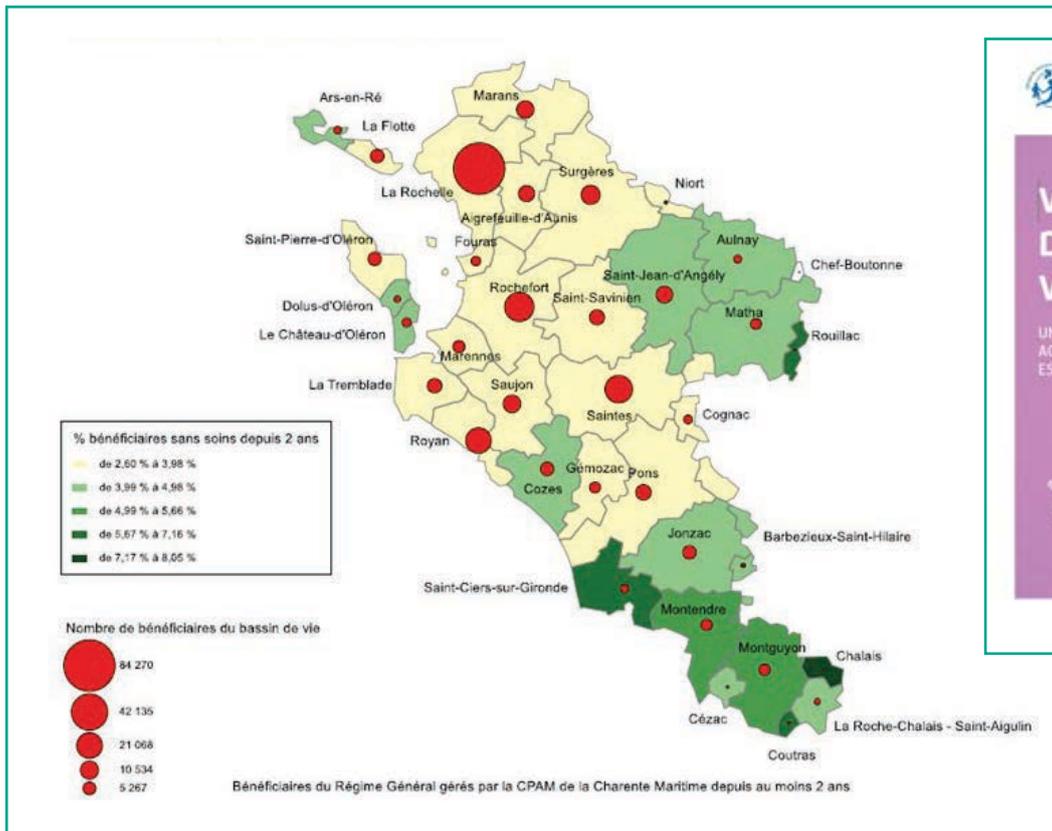
- Consultez vos remboursements
- Mettez à jour vos informations personnelles
- Téléchargez vos attestations
- Commandez votre carte Vitale

Support à télécharger ou à commander depuis « Votre espace partenaires CPAM 17 ».

Les assurés ayant un compte ameli sont massivement présents le long du littoral. Le compte ameli propose en 2023 les services suivants :

- Les mesures de sécurité du compte ameli
- Que faire en cas de mot de passe oublié ?
- Télécharger des documents
- Déclarer un changement d'adresse
- Modifier mes coordonnées bancaires
- Simulateur d'indemnités journalières
- Consulter mes paiements
- Mes délais
- Déclarer la perte, le vol ou demander le renouvellement de ma carte Vitale
- Commander ma nouvelle carte Vitale
- Faire ma demande de Complémentaire santé solidaire
- Choisir mon organisme complémentaire en cas de chevauchement
- Déclarer la naissance de mon enfant
- Inscrire son enfant sur la carte Vitale de l'autre parent
- Commander ma Carte européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- Transmettre une feuille de soins médecin
- Payer une créance
- Transmettre ma demande de prise en charge de produits sans gluten
- Faire ma demande de pension d'invalidité
- Transmettre ma déclaration de ressources invalidité
- Faire ou révoquer une demande de procuration en ligne
- Faire ma demande de remboursements de soins réalisés à l'étranger

BÉNÉFICIAIRES SANS SOINS DEPUIS PLUS DE 2 ANS



l'Assurance Maladie
Agn ensemble, protéger chacun

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS POUR VOUS SOIGNER ?

UN CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SANTÉ EST LÀ POUR VOUS.

Qu'est-ce que c'est ?
Un conseiller qui vous accompagne et vous aide à accéder à vos droits, votre santé.

Quand quel cas ?
Si vous ne savez pas comment faire ou si vous avez des difficultés à accéder aux soins, un conseiller accompagnement santé est là pour vous aider.

Comment ça marche ?
Vous pouvez vous en rendre compte en contactant votre conseiller. Vous pouvez aussi contacter l'Assurance Maladie, une équipe vous accompagnera et vous aidera à accéder à vos droits.

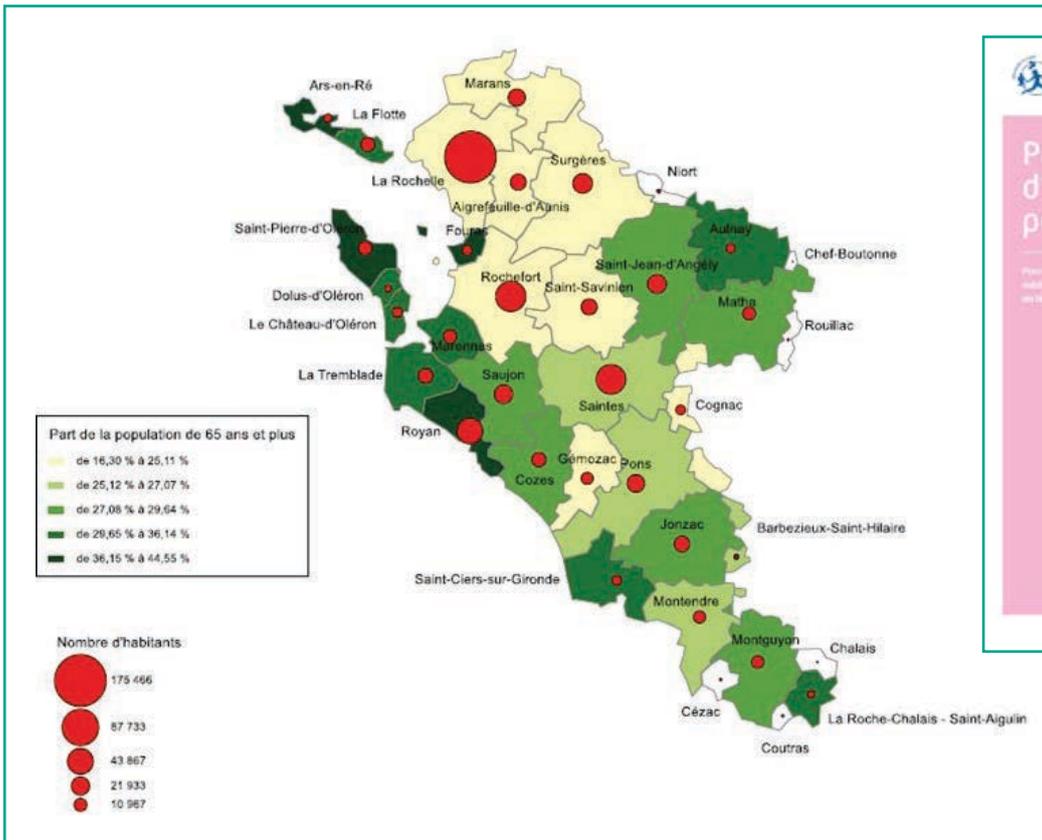
ameli.fr

Support à télécharger ou à commander depuis « Votre espace partenaires CPAM 17 ».

L'est et le sud du département sont « marqués » en pourcentages. Cela correspond effectivement à une offre de soins moindre.

Pour autant, la disparité n'est pas homogène statistiquement. Des mécanismes d'entraide permettent de corriger artificiellement le maillage de l'offre de soins, avec des « transferts de consommation » sur les zones davantage pourvues.

PART DE LA POPULATION DE 65 ANS ET PLUS



Support à télécharger ou à commander depuis « Votre espace partenaires CPAM 17 ».

Proportionnellement, les territoires de Royan, des îles Oléron et Ré et l'est du département sont les plus importants concernant la population âgée de plus de 65 ans.

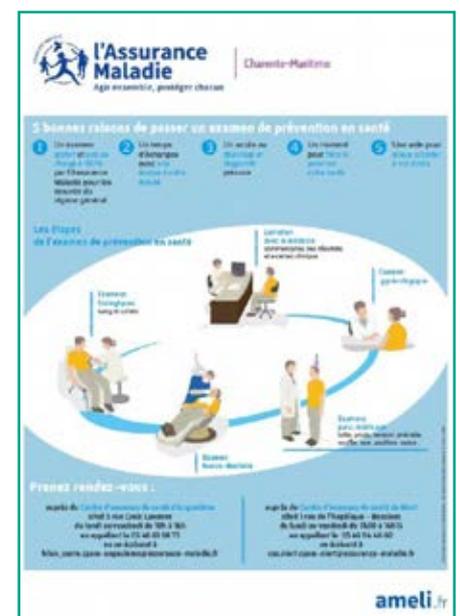
L'Examen de prévention en santé (EPS) est peu pratiqué par ces assurés et reste méconnu. Une action de promotion est reconduite annuellement par les Centres d'examen de santé de Niort et d'Angoulême auprès des nouveaux retraités.

Les actions de prévention peuvent impacter de façon importante l'état de santé, en particulier :

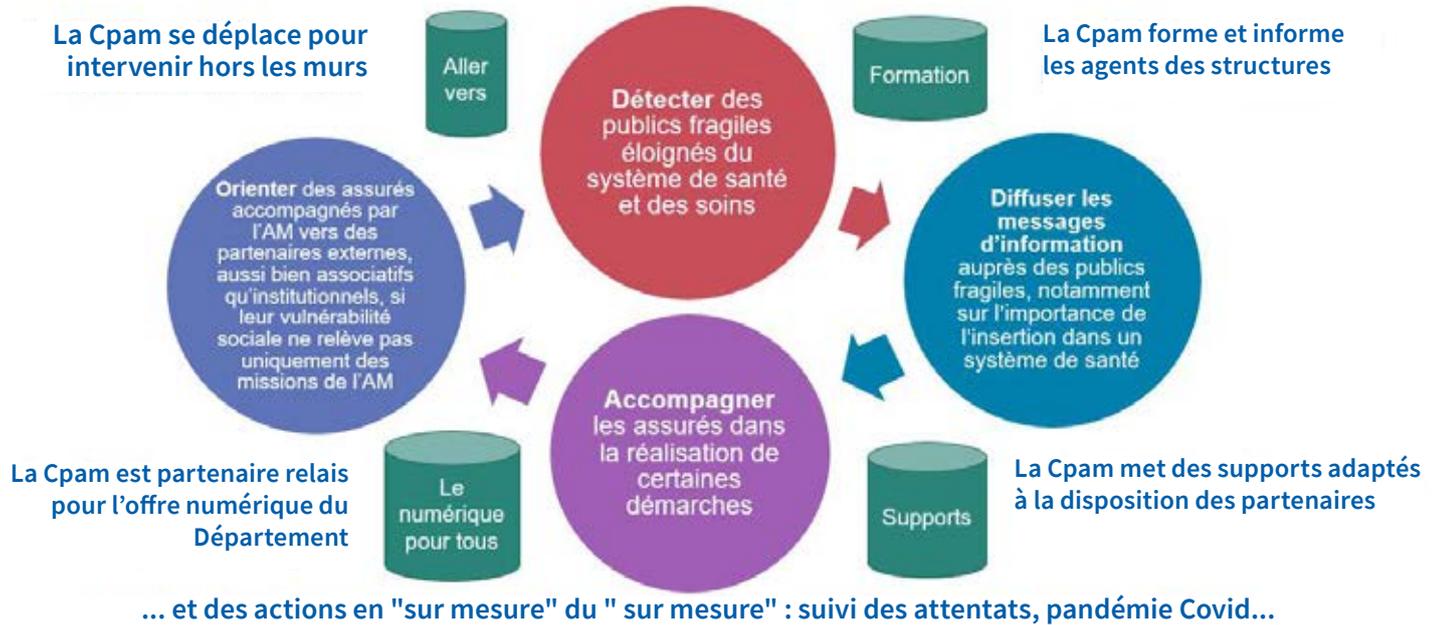
- l'éducation thérapeutique du patient ;
- la vaccination ;
- l'alimentation ;
- etc.

Ces dimensions sont systématiquement évoquées lors de l'EPS.

Une rubrique prévention est accessible sur le site partenaires, elle reprend l'offre générale et apporte des précisions sur l'Examen de prévention en santé.



Les objectifs des 90 partenaires conventionnés sont listés dans les conventions, ils sont souvent spécifiques et adaptés aux missions des structures et aux publics accompagnés.



// ENJEUX DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CHARENTE-MARITIME

- 1 // CONSOLIDATION DES PERSPECTIVES DE DÉPLOIEMENT TERRAIN**
Proposer un conventionnement qui intègre les missions respectives au profit de la collaboration entre la Cnam et le partenaire.
- 2 // PRÉSENCE SUR LES TERRITOIRES**
Réinvestir physiquement les structures des partenaires dans le cadre de l'« Aller vers », être présent sur le terrain, être dans la proximité (notamment depuis les périodes de confinement et de Covid).
- 3 // PROFESSIONNALISATION DES MESSAGES DE COMMUNICATION**
Sur la base des éléments de langage proposés nationalement à destination de tous les publics.
- 4 // MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE CNAM**
Déployer les partenariats nationaux attendus en particulier avec les structures nationales.
- 5 // ATTENTION PORTÉE AUX ASSURÉS ÉLOIGNÉS DU NUMÉRIQUE**
Cibler ceux qui ne viennent pas dans nos accueils ou dans les France services, et qui n'ont pas de compte ameli.
- 6 // CONTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE TERRAIN AU CENTRE DE SERVICES ET AUX ACCUEILS**
Proposer une offre de services opérante en ligne aux partenaires avec des circuits courts afin de contribuer au maximum à la fluidité de l'accès aux droits et aux soins des assurés.

// ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les 6 orientations stratégiques de la période 2019-2022 ont été maintenues. Est maintenant accentuée l'offre de services en ligne, l'« Aller vers » réalisé en structure terrain, et l'accueil des partenaires. L'économie sociale et solidaire n'est pas encore associée.

- 1 //** Développer l'accès aux droits et aux soins des assurés, en particulier pour les plus vulnérables.
- 2 //** Assurer une offre de prévention sur tout le territoire.
- 3 //** Poursuivre ou mettre en œuvre les partenariats fléchés nationalement.
- 4 //** Déployer une offre locale en ligne pour tous les partenaires fédérés.
- 5 //** Contacter les assurés qui ne viennent pas en accueil et/ou n'ont pas de compte ameli (dont les invisibles).
- 6 //** Mobiliser les partenaires à l'appui de nos objectifs.



// EXEMPLES D' ACTIONS ASSOCIÉES AUX ORIENTATIONS

// DÉVELOPPER LES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES D'APRÈS LEURS MOYENS ET LEURS MISSIONS

Proposer aux partenaires conventionnés des services attentionnés dans le cadre de l'« Aller vers », favoriser l'efficacité de nos partenariats : optimiser les comités de pilotage, approfondir le diagnostic territorial et la déclinaison de plans d'action. Développer des actions communes avec les organismes de protection sociale : Caf, Urssaf, Carsat.

// DÉTECTER DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

S'appuyer sur les compétences des partenaires pour développer le nombre de bénéficiaires potentiels de la Complémentaire santé solidaire.

// RENFORCER LES ACTIONS « ALLER-VERS »

Assurer des permanences bimensuelles chez les caritatifs : Restos du Cœur, Secours populaire. Contribuer au parcours santé Pôle emploi.

Consolider les accompagnements individuels et attentionnés (approche 360 degrés ; Caf, Département, L'Escale, Altéa Cabestan, Tremplin 17, etc.).

// RELAYER NOS CAMPAGNES DE PRÉVENTION

Promouvoir le dépistage organisé des cancers du sein, col de l'utérus, colorectal, et l'examen bucco-dentaire auprès de tous les partenaires. Assurer la promotion de l'Examen de prévention en santé réalisé sur les Centres d'exams de santé de Niort, Angoulême et Saintes en groupes.

// MIEUX FORMER-INFORMER LES PARTENAIRES, DÉPLOYER DES OUTILS ADAPTÉS À LEURS BESOINS

Améliorer la communication sur les domaines solidarité, signalements, compte ameli.

S'appuyer sur les supports existants : newsletter, Votre espace partenaires et les supports des partenaires (réseaux sociaux, site Internet, etc.).

Informers les partenaires de l'économie sociale et solidaire.

// DÉPLOYER DE NOUVELLES ACTIONS TRANSVERSES FAVORISANT L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Mettre en œuvre l'exhaustivité des orientations nationales prévues pendant la nouvelle période de Convention d'objectifs et de gestion (2023-2027).

Développer les partenariats dans le cadre des exercices coordonnés avec les professionnels et structures médicales.

Promouvoir le déploiement local du village Mes tips santé à La Rochelle le 18 septembre 2023.



LE LEXIQUE

ADS : Accès aux droits et aux soins.

AFI : Aides financières.

ALD : Affection de longue durée.

AM : Assurance Maladie.

APESA : Aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aiguë.

ASE : Aide sociale à l'enfance.

ARS : Agence régionale de santé.

CLS : Contrat local de santé.

CAM : Conseiller Assurance Maladie.

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et santé au travail.

CFA : Centre de formation des apprentis.

CNAM : Caisse nationale d'Assurance Maladie.

COG : Convention d'objectifs et de gestion.

CPG : Contrat pluriannuel de gestion.

CROUS : Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

EPS : Examen de prévention en santé.

PAS : Pôle Accompagnement social.

PLANIR : Plan local d'accompagnement du non-recours, des incompréhensions et des ruptures.

PRADO : Programme d'accompagnement au retour à domicile.

PTA : Plateforme territoriale d'appui.

RGPD : Règlement général sur la protection des données.

SIAO : Services intégrés de l'accueil et de l'orientation.

URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
le site [Votre espace partenaires](#)
ou sur [ameli.fr](#)

**Brochure de la caisse d'assurance maladie de la
Charente-Maritime**

Direction du Service

